

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Saverne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 05/08/2021

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Nathalie GEIGER

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 20 Août 2021

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les conseillers : Nathalie GEIGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Guillaume CROISET,
Marjorie NORTH, Emeline BALL, Frédéric SPILL

Absents excusés : Stéphanie MATHERN, Hervé OUVRARD, Benoit REGEL

Procurations : Hervé OUVRARD pour Marjorie NORTH, Benoit REGEL pour Emeline BALL

COMPTE RENDU

1° Signature Conventionnement Plan de relance numérique

Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 et notamment les articles 239 à 248 relatifs au Plan de relance ;

Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2016 portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'Etat ;

Vu le Bulletin Officiel de l'Education Nationale, de la jeunesse et des sports n° 2 du 14 janvier 2021 relatif à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires dans le cadre du Plan de relance – Continuité pédagogique

Le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports a mis en place un plan de relance numérique afin de permettre aux communes d'équiper de matériel informatique leurs écoles.

La demande a été déposée le jeudi 01 juillet 2021

Le montant des contributions financières prévisionnelles des parties

Coût total collectivité (TTC) pour l'ensemble du projet : 12 084.00 €

- Dont subvention de l'Etat demandée : 7 717.00 €

Coût total collectivité (TTC) sur le volet équipement : 11 348.00 €

- Dont subvention de l'Etat demandée : 7 349.00 €

Coût total collectivité (TTC) sur le volet services et ressources numériques : 736.00 €

- Dont subvention de l'Etat demandée : 368.00 €

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, et à l'unanimité des présents et des représentés, autorise le Maire à signer la convention.

2° Décision Modificative 1

Le maire présente au Conseil Municipal la mise en conformité du Budget concernant le remboursement des Emprunts. Après avoir entendu les explications du Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et des représentés d'établir la Décision Modificative suivante :

Dépenses Investissement :

Compte 1641 (emprunts en euros) : + 7 500,00 €

Recettes Investissement :

Compte 10222 (FCTVA) : + 7000,00 € (72 000 € + 7 000 € = 79 000 €)

Compte 1321 (État et établissements nationaux) : + 500,00 € (7 000 € + 500 € = 7 500 €)

Le Budget de la Section d'Investissement passe de 351 000 € à 358 500 € en équilibre en dépenses et en recettes

DIVERS

- Présentation du projet du SDEA
Déconnexion des eaux pluviales du lotissement Hinter den Gaerten

- Renaturalisation de la zone WEIHER